

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2938

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réaménagement de la rue de la République - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2938**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réaménagement de la rue de la République - Approbation du programme d'aménagement et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation des travaux**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la rue de la République, sur sa section Blanqui-Pasteur fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue de la République se situe au cœur de la commune de Vaulx en Velin, dans le secteur du Village, noyau ancien de la commune.

Un des enjeux de développement majeur du secteur est le confortement de Vaulx-Village dans son rôle de pôle de vie secondaire de la commune, le reliant aux autres polarités et quartiers de Vaulx en Velin.

La présente opération a pour objet l'aménagement de la rue de la République sur la section Blanqui-Pasteur, pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable, reliant entre eux les espaces centraux de Vaulx en Velin Village et, plus généralement, les autres polarités de la commune.

Une démarche de concertation autour d'ateliers participatifs avec les riverains et les usagers de la rue a permis de partager les enjeux de ce projet ainsi que de travailler sur les aménagements à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

II - Objectifs du projet

Le réaménagement de la rue de la République et de ses espaces publics attenants répond aux objectifs suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement,
- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter l'usage des modes doux (marche à pied, vélo),
- . requalifier l'espace public en créant un axe piéton de type mail paysager au nord tout en agrandissant les trottoirs au sud le long des commerces ;

- conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux :

- . affirmer l'axe majeur de Vaulx en Velin Village,
- . relier les espaces centraux du Village : l'îlot Grandclément, la place Boissier, le château et l'église,
- . soutenir le développement de l'attractivité commerciale du quartier.

La direction de l'eau prévoit de réaliser des travaux de renouvellement de sa conduite principale en amont de l'opération d'aménagement.

Les travaux sur la conduite d'eau potable seront conduits au dernier trimestre 2018, en préalable des travaux d'aménagement de la rue qui démarreront fin 2019 pour une durée de 18 à 24 mois.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est établie à 5 395 000 € TTC pour le réaménagement de la rue et à 200 000 € HT pour l'intervention sur les réseaux d'eau potable.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Par délibération du Conseil n° 2012-3047 du 25 juin 2012, la Communauté urbaine de Lyon a voté une individualisation partielle sur le budget principal de 100 000 € TTC en dépenses afin de conduire les premières études et diagnostics sur le projet.

Par délibération du Conseil n° 2017-2108 du 18 septembre 2017, la Métropole a voté une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre et de 764 500 € TTC en recettes à la charge du budget principal, dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage urbaine conclue avec la Ville de Vaulx en Velin.

Le coût prévisionnel des études, frais de maîtrise d'ouvrage et travaux est estimé à :

- budget principal : 5 995 000 € TTC répartis comme suit :

- . études et frais de maîtrise d'ouvrage : 600 000 € TTC,
- . travaux : 5 395 000 € TTC dont 695 000 € TTC sont à la charge de la Ville de Vaulx en Velin ;

- budget annexe des eaux : 200 000 € HT.

Il est maintenant proposé d'individualiser une autorisation complémentaire de programme de 5 395 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et de 200 000 € HT en dépenses sur le budget annexe des eaux, afin de conduire les travaux d'aménagement et de renouvellement des réseaux d'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme de réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation de ces travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 5 395 000 € TTC pour le budget principal et de 200 000 € HT pour le budget annexe des eaux en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 5 395 000 € TTC sur l'opération n° 0P09O2732, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 2 700 000 € TTC en 2020,
- . 2 695 000 € TTC en 2021,

- du budget annexe des eaux pour un montant de 200 000 € HT en 2018 sur l'opération n° 1P09O2732.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 995 000 € TTC en dépenses et 764 500 € TTC en recettes à la charge du budget principal et 200 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.